



## Fiche de Données de Sécurité

### 1. Identification de la substance / préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Code: 411 00 17980-4620  
Dénomination: DECAPANT POUR INOX

1.2 Utilisation de la substance /  
préparation

Dénomination supplémentaire: Gel de décapage pour acier inox

1.3 Identification de la société

Raison Sociale: MECCANOCAR ITALIA S.R.L.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy  
Tél. +39 0587 609433  
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de  
données de sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4 Numéro de téléphone d'appel  
d'urgence

Pour renseignements urgents  
s'adresser à +39 0587 609433

### 2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou de la préparation.

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc d'une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et modifications suivantes.

Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger: C  
Phrases R: 22-34-37

2.2 Identification des dangers.

NOCIF EN CAS D'INGESTION.  
PROVOQUE DES BRÛLURES.  
IRRITANT POUR LES VOIES RESPIRATOIRES.

### 3. Composition / Informations sur les composants

Contient:		
Dénomination	Concentration % (C)	Classification
ACIDE NITRIQUE	30 <= C < 32,5	O R 8
CAS No 7697-37-2		C R35
CE No 231-714-2		Note B
Index No 007-004-00-1		



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L. DECAPANT POUR INOX

Revision n. 1  
du 16/09/2010  
Imprimé le 16/09/2010  
Page n.2 / 7

BIFLUORURE D'AMMONIUM CAS No 1341-49-7 CE No 215-676-4 Index No 009-009-00-4	10 <= C < 11,5	T C	R25 R34
SULFONIC ACID CAS No 85117-49-3 CE No 248-289-4	30 <= C < 32,5	C Xn	R34 R22

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16.

## 4. Premiers secours

YEUX: laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés.

Appeler immédiatement le médecin. Laver séparément les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration s'arrête ou est difficile, pratiquer la respiration artificielle, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissement seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, refroidir immédiatement les récipients pour prévenir le risque d'explosion et le dégagement de gaz dangereux pour la santé et la sécurité. Veiller à toujours faire usage d'un équipement anti-incendie de protection complet.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En cas d'incendie, refroidir immédiatement les récipients pour prévenir le risque d'explosion (décomposition du produit ou surpressions) et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet.

### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

### MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser d'eau.

### DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

### ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Veiller à faire usage de dispositifs de protection appropriés. Éloigner les personnes non équipées. En présence de poussières ou de vapeurs dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés sur le produit sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

### PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées. Diluer abondamment à l'aide d'eau après récupération du produit.

### MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION



Aspirer le liquide dans un récipient approprié (d'un matériau compatible avec le produit) et absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, tripoli, liant universel, etc.). Neutraliser le matériau ainsi constitué. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## 7. Manipulation et stockage

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Se conformer aux prescriptions du fournisseur. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

### 8.1 Valuers limites d'exposition

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
			mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
ACIDE NITRIQUE	TLV-ACGIH		5,2	2	10	4
	TLV	B		2		4
	TLV	CH	5	2	5	2
	OEL	EU			2,6	1
	VLEP	F	5	2	10	4
BIFLUORURE D'AMMONIUM	TLV-ACGIH		2,5			
	OEL	EU	2,5			

### 8.2 Contrôles d'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle, demander conseil aux fournisseurs de produits chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

#### PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVA, butyle, fluoroélastomère ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité. Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

#### PROTECTION DES YEUX

Porter une visière avec capuche ou une visière de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

#### PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, porter un masque avec filtre de type E ou de type universel dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques à cartouches pour vapeur organiques et poussières/particules en suspension, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage



d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur	incolore
Odeur	âcre
Etat Physique	gel
Solubilité	soluble
Viscosité	Non disponible
Densité de la vapeur	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
pH	<1
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'inflammabilité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Pression de la vapeur	Non disponible
Poids spécifique	1,040Kg/l

## 10. Stabilité et réactivité

Le produit peut se décomposer et/ou réagir violemment.

La décomposition thermique et la combustion dégagent des oxydes de carbone et d'autres gaz et vapeurs toxiques. Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réactions exothermiques peuvent se produire.

L'acide nitrique est corrosif et oxydant. Avec les composés organiques il peut donner des produits explosifs, il attaque tous les métaux exception faite pour les métaux nobles; à la lumière et à la chaleur il se décompose et dégage des vapeurs toxiques d'oxydes nitreux. Les matériaux compatibles sont: l'acier inoxydable, l'aluminium, le titane, le téflon.

L'ammonium bifluoruré se décompose au contact des alcalis ou des acides forts ou au dessus de 230°C et dégage de l'acide fluorhydrique et de l'ammoniac. Il attaque tous les matériaux contenant des silicates, tels que le verre, la céramique et l'émail. Le néoprène par contre résiste.

## 11. Informations toxicologiques

Effets aigus: ce produit est nuisible s'il est ingéré et une moindre quantité peut provoquer des troubles à la santé (douleurs à l'abdomen, nausée, vomissement, diarrhée, etc). Il peut causer une légère irritation aux muqueuses, aux voies respiratoires supérieures, aux yeux et à la peau. Les symptômes d'exposition comprennent: brûlure, toux, respiration asthmatique, laryngite, souffle court, céphalée, nausée, vomissement.

Ce produit est corrosif et cause des brûlures sur la couche superficielle de la peau avec rougeurs, chaleur et sensation de brûlure. Dans les cas les plus graves des vésicules causent une forte sensation de brûlure et douleur. A contact avec les yeux ce produit cause des lésions graves et peut provoquer opacité de la cornée, lésion de l'iris, coloration irréversible des yeux. Les éventuelles vapeurs de ce produit sont corrosives pour l'appareil respiratoire et peuvent provoquer un oedème pulmonaire dont les symptômes se manifestent parfois seulement après quelques heures. Les symptômes d'exposition peuvent comprendre: sensation de brûlure, toux, respiration asthmatique, laryngite, souffle court, céphalée, nausée, vomissement. L'ingestion peut provoquer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'oesophage, vomissement, diarrhée, oedème, enflure du larynx et par conséquent étouffement. Il peut se vérifier aussi qu'un trait gastro-intestinal soit perforé.



L'éthylbenzène, comme les homologues du benzène, peut exercer une action aiguë sur le S.N.C., avec dépression, narcose, souvent précédée de vertiges et associée à des céphalées (Ispesl). Le produit est irritant pour la peau, les conjonctives et l'appareil respiratoire.

ACIDE NITRIQUE: inhalation LC50 (rat) 67 ppm/4h.  
BIFLUORURE D'AMMONIUM: oral LD50 (mg/kg) 130 (RAT).

## 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

L'ammonium bifluorure est considéré comme une substance légèrement dangereuse pour les eaux (WGK=1, selon la réglementation allemande).

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

### EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

### Transport routier et par chemin de

#### fer:

Classe ADR/RID:	8
UN:	1760
Packing Group:	II

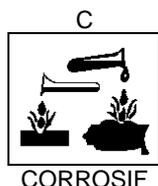
### Transport par mer (maritime)

Classe IMO:	8
UN:	1760
Packing Group:	II
EMS:	F-A, S-B
Marine Pollutant	NO

### Transport par avion:

IATA:	8
UN:	1760
Packing Group:	II

## 15. Informations réglementaires



R22	NOCIF EN CAS D'INGESTION.
R34	PROVOQUE DES BRÛLURES.
R37	IRRITANT POUR LES VOIES RESPIRATOIRES.
S 1/ 2	CONSERVER SOUS CLEF ET HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.
S23	NE PAS RESPIRER LES GAZ/VAPEURS/FUMÉES/AÉROSOLS [TERME(S) APPROPRIÉ(S) À INDICHER PAR LE FABRICANT].
S26	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT ET ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU ET CONSULTER UN SPÉCIALISTE.
S45	EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN (SI POSSIBLE LUI MONTRER L'ÉTIQUETTE).

Contient:

ACIDE NITRIQUE  
BIFLUORURE D'AMMONIUM  
ACIDO DODECILBENZENSOLFONICO

Etiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

## 16. Autres informations

Texte des phrases (R) citées dans la section 3 de la fiche.

R 8	FAVORISE L'INFLAMMATION DES MATIÈRES COMBUSTIBLES.
R22	NOCIF EN CAS D'INGESTION.
R25	TOXIQUE EN CAS D'INGESTION.
R34	PROVOQUE DES BRÛLURES.
R35	PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES.

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.



# MECCANOCAR ITALIA S.R.L. DECAPANT POUR INOX

Revision n. 1  
du 16/09/2010  
Imprimé le 16/09/2010  
Page n.7 / 7

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.